

Préface

Il faut remercier Anne-Laure Huet de nous proposer cet ouvrage, complètement actualisé, consacré aux conventions des collectivités territoriales en matière sportive.

Ce livre sera, en effet, un guide très précieux pour les élus – je pense aux adjoints aux maires et aux vice-présidents de conseils régionaux et départementaux délégués au sport –, pour les fonctionnaires territoriaux oeuvrant dans les services des sports des collectivités locales, pour les responsables des services de l'Etat, pour les dirigeants des fédérations sportives et leurs collaborateurs, et enfin pour les juristes travaillant dans le domaine du sport.

Ceux-ci sont en effet constamment confrontés à des questions juridiques dont la solution ne va pas de soi. J'en citerai quelques-unes.

Comment attribuer une subvention et sur quelles bases ? Il n'est plus possible de se fier à des impressions, à des traditions ou à des habitudes. L'attribution des subventions doit désormais reposer sur des critères précis. C'est la seule façon de pouvoir expliquer à tous les clubs sportifs d'une ville les choix qui ont été faits et de rendre compte aux concitoyens de la juste utilisation de l'argent public.

Comment vérifier le bon usage des subventions versées ? Ce contrôle est nécessaire : il contribue lui aussi à la bonne gestion de l'argent public.

Comment établir une convention pluriannuelle ? De telles conventions permettent de responsabiliser les cosignataires et donnent aux associations sportives la possibilité de mener des politiques à moyen et long termes. Si les dirigeants des associations et clubs sportifs sont chaque année l'objet du bon-vouloir des élus et s'ils n'ont aucune visibilité quant aux moyens financiers dont ils disposeront plusieurs mois à l'avance, ils ne peuvent pas construire de projet solide. En revanche, s'ils signent une telle convention pour quatre ou cinq ans, ils peuvent engager une politique de formation ou de développement. Mais il ne peut pas y avoir de conventions pluriannuelles sans contrats d'objectifs par lesquels les parties s'engagent à atteindre les objectifs définis (qui ne sont pas synonymes de succès sportifs – sur lesquels il est difficile de s'engager !) dans la période impartie.

Une autre série de questions tient aux rapports entre le sport et l'argent. Le bénévolat, l'amateurisme, le sens de la gratuité et du dépassement de soi sont encore très présents dans ce qu'on appelle le sport pour tous et qui concerne le plus grand nombre de licenciés sportifs. Le sport professionnel suscite l'engouement ; il appelle des règles fortes – au plan éthique tout particulièrement – pour éviter toutes les sortes de dérives auxquelles les masses d'argent considérable qu'il charrie peuvent conduire.

A toutes ces questions – et à bien d'autres encore – le livre d'Anne-Laure Huet apporte des réponses rigoureuses, nourries de nombreuses références. Ses annexes proposent, de surcroît, toute une série de modèles de chartes, conventions, sans compter une « grille d'aide à l'examen préalable à l'attribution de subventions » et un « exemple de cahier des charges d'évaluation », qui seront très utiles.

En un mot, c'est un livre extrêmement précis, qui rendra de grands services à tous ceux qui tiennent, à si juste titre, à ce que les relations entre les collectivités territoriales et le monde du sport soient claires, efficaces et constructives.

Jean-Pierre Sueur

Sénateur du Loiret,

Vice-Président de la commission des lois du Sénat

Ancien ministre